

Amnistie : le professeur Claude Got interpelle la candidate Ségolène Royal

Le « Point de vue » publié en page 8 dans *La Nouvelle République Dimanche* (NRD) datée du 14 janvier était titré « Amnistie ». Le texte s'appuyait sur un échange informel entre Ségolène Royal et une tablée de journalistes invités pour la cérémonie des vœux « régionaux », à Poitiers, le vendredi 12 janvier.

Au cours de la conversation, la candidate PS à l'élection présidentielle confie : « Vous avez vu, je me suis encore bien gardée de répondre au sujet de l'amnistie. Rien ne presse, c'est une question complexe. » Peu après, interrogé

sur l'éventualité de refuser le principe même de l'amnistie, elle ajoute, un peu embarrassée : « Bien sûr... Mais bon, il y a quand même ces milliers de personnes qui ont perdu des points pour 10 ou 20 km/h d'excès de vitesse. C'est injuste. Il faudrait trouver un système qui... ».

Ces quelques phrases ont retenu l'attention de Claude Got qui réagit dans une tribune libre que nous publions ci-dessous. Professeur honoraire à l'université René-Descartes (Paris-Ouest) et ancien chef de service

d'anatomie pathologique à l'hôpital Ambroise-Paré, cet ex-conseiller technique des cabinets de Simone Veil et de Jacques Barrot a également contribué, avec quatre autres médecins, à la rédaction d'un rapport qui servit de fondement à la loi Evin.

Président du collège scientifique de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies de 1999 à 2005, le professeur Got est membre du comité d'experts auprès du Conseil national de sécurité routière depuis 2001.

Avec ses collègues, il profite de chaque campagne présidentielle

depuis celle de 1988 pour interpellé les principaux candidats sur des questions de sécurité sanitaire (tabac, alcool, protection contre les épidémies industrielles, sécurité routière...). L'amnistie et ses répercussions sur les accidents de la route l'intéressent à ce titre, les propos de Mme Royal aussi.

M. D.

Contact :

www.securite-sanitaire.org

" Où se situent les raisons d'hésiter ? "

Un texte court, sur un sujet précis, produit à la suite d'un contact direct avec un candidat a un intérêt considérable au cours d'une campagne électorale. Les propos de Ségolène Royal sur l'amnistie tenus lors des vœux à la presse le 12 janvier dernier et rapportés par *La Nouvelle République* le 14 janvier sont brefs mais passionnants.

L'idée que « rien ne presse » et que ce sujet est complexe, donc demande réflexion, me semble doublement inexacte.

Clientélisme

Un problème complexe peut être ancien et avoir été suffisamment analysé pour ne pas hésiter sur le choix à faire à trois mois d'un scrutin. L'amnistie spécifique des délits financiers des politiques a nui durablement à leur image et ce seul fait doit jouer le rôle de signal d'alarme. Il y a dans cette pratique un clientélisme évident qui peut à la fois faire gagner des voix mais également en faire perdre un plus grand nombre si elle est identifiée comme une pratique politique tactique.

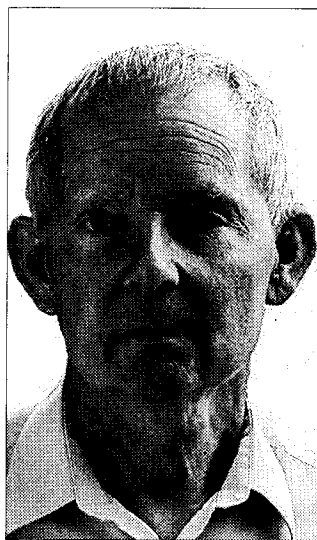
La seconde raison qui fait que ce choix ne peut attendre tient aux effets de l'anticipation de l'amnistie. En 1988, 1995 et 2001 la mortalité sur les routes s'est accrue avant l'élection, dès la parution dans les médias, notamment dans la presse automobile spécialisée de longs articles sur le mode d'emploi de l'amnistie à venir. Ces textes ne pouvaient

pas exister pour les élections de 1969 et 1974 dont la date était imprévisible et il n'y en a pas eu pour l'élection de 1981. Le premier d'entre eux date de novembre 1987.

Plusieurs études statistiques de ces séries ont conclu que les excédents de mortalité dans ces périodes ne s'expliquaient pas par le hasard et pouvaient être attribués à l'anticipation de l'amnistie. Un des groupes de travail avait utilisé trois méthodes d'analyse différentes et conclu que seule l'une d'entre elles (qui est la plus fréquemment utilisée pour ce type d'analyse) permettait d'établir ce lien. Seules les élections de 1988 et 1995 avaient été prises en compte et depuis les résultats de 2001-2002 ont ajouté des données qui ont permis des prises de positions nettes sur ce risque, notamment celle de Régis Bourbonnais de Paris-Dauphine qui attribue 340 tués à l'anticipation de l'amnistie de 1988 et 240 tués à chacune des deux amnisties suivantes.

Éventuelle reprise de la mortalité

Il ne faut pas envisager que les Français se transforment en chauffards irresponsables, mais envisager une forme de « tranquillité » de conducteurs moins attentifs aux règles et qui pensent pouvoir prendre quelques libertés avec les limitations de vitesse parce qu'ils conduisent « mieux que la moyenne ». Décembre dernier n'a pas été bon sur les routes et en attendant les résultats des mois suivants pour prendre une décision, la candi-



Claude Got, professeur honoraire de médecine.

(Reproduction NR, DR)

date prend le risque de se voir attribuer une éventuelle reprise de la mortalité sur les routes après les résultats exceptionnels observés depuis 4 ans. La neige peut cependant sauver la fin janvier car elle va réduire la circulation et la vitesse. Les accidents par fort enneigement sont plus fréquents au kilomètre parcouru mais moins graves et la mortalité globale est plus faible.

Un autre élément important dans les propos rapportés est l'acceptation implicite par la candidate de la faible importance d'excès de vitesse de 10 ou 20 km/h. La délégation à la sécurité routière reprend actuellement une campagne de prévention des accidents de piétons

montrant l'importance en ville d'une vitesse à 60 km/h au lieu de 50. Les spécialistes de la modélisation du risque routier ont prouvé qu'un accroissement de 1 % de la vitesse moyenne sur les routes accroît de 4 % environ la mortalité. Cette notion est parfaitement cohérente avec l'évolution de la mortalité des 4 dernières années pendant lesquelles les vitesses moyennes se sont réduites de 8 km/h et la mortalité de 43 %.

Le choix politique

Comment peut-on afficher simultanément une forte volonté de mener une politique de respect de l'environnement qui passera nécessairement par une réduction de la consommation de pétrole et de l'émission de dioxyde de carbone, donc une réduction des vitesses sur les routes, et une telle tolérance pour des excès de vitesse importants ?

Rappelons enfin que tous les sondages ont montré que la grande majorité des Français sont opposés à l'amnistie des fautes de conduite, et c'était déjà vrai en 2002. Où se situent les raisons d'hésiter ? Ce problème est l'exemple même du choix politique et les experts ont pour mission non seulement de dire ce qu'ils savent mais de profiter d'élections de cette importance pour poser des questions précises engageant des décisions à court terme. Les réponses sont alors de bons indicateurs pour les électeurs.

Claude GOT